

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 14 février 2012 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer et M. Normand Chalifoux, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Sandra East, Corinne Payne, Elisa Rietzschel et M. Louis Kemp ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-120214-2471

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-120214-2472

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaires;
5. Travaux dans nos établissements :
 - 5.1. Fourniture, livraison et installation d'armoires-vestiaires à l'école secondaire d'Oka - Adjudication de contrat – adoption;
 - 5.2. Nomination d'une firme d'ingénierie en mécanique et électricité pour le projet de zonage de chauffage à l'école Rose-des-Vents – adoption;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale dépose son rapport sur la probation de deux gestionnaires. Elle indique que Mmes Anne-Lise Gravel, directrice à la Direction du service de la formation générale des jeunes et Sylvie Hall, directrice à la Direction du service des ressources humaines, ont accompli cette étape avec succès.

FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'ARMOIRES-VESTIAIRES À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA - ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-120214-2473

ATTENDU l'appel d'offres public n° CARLLL-2010-2011/08B réalisé par le « Comité d'Achats Regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière » (CARLLL) concernant l'approvisionnement en armoires-vestiaires pour les années 2010-2011 et 2011-2012;

ATTENDU que l'appel d'offres public n° CARLLL-2010-2011/08B, mené par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, à titre de mandataire du CARLLL, respecte et rencontre les exigences de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les dispositions de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) de la Commission scolaire;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public n° CARLLL-2010-2011/08B désignant la firme « PERFIX INC. » comme plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres n° CARLLL-2010-2011/08B, en l'occurrence la firme « PERFIX INC. », une commande pour la fourniture, livraison et installation de 669 armoires-vestiaires à l'école secondaire d'Oka pour un montant total de 105 571 \$ excluant toutes taxes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer le bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LE PROJET DE ZONAGE DE CHAUFFAGE À L'ÉCOLE ROSE-DES-VENTS

Résolution n° CE-120214-2474

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de zonage de chauffage à l'école Rose-des-Vents;

ATTENDU que le coût total du projet est évalué à 200 000 \$ (incluant honoraires, imprévus et taxes);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (mécanique et électricité) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services d'une firme professionnelle en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (mécanique et électricité) Martin Roy et Associés inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de zonage de chauffage à l'école Rose-des-Vents;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-120214-2475

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 45.

Johanne Beaulieu, vice-présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général